

Mardi 22 novembre 2022

Athénée Municipal de Bordeaux

Le PCPE, un outil novateur au service des parcours des personnes en situation de handicap



Les PCPE en Nouvelle-Aquitaine, les points forts, les particularités et les défis à relever

Patricia FIACRE

&

Bénédicte MARABET

Conseillères techniques

CREAI Nouvelle-Aquitaine

Mardi 22 novembre 2022

Athénée Municipal de Bordeaux

Le PCPE,
un outil novateur au service des parcours
des personnes en situation de handicap



Une étude régionale sur les PCPE

PCPE = Pôles de compétences et prestations externalisées
créés suite au rapport Piveteau **Zéro sans solution**

Objectif : prévenir les ruptures de parcours en organisant un accompagnement adapté aux besoins des personnes en situation de handicap, par la mobilisation collective des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux exerçant sur un territoire, aussi bien en structure médico-sociale ou sanitaire qu'en libéral.

Commande de l'ARS :

Produire un **diagnostic territorial partagé** montrant :

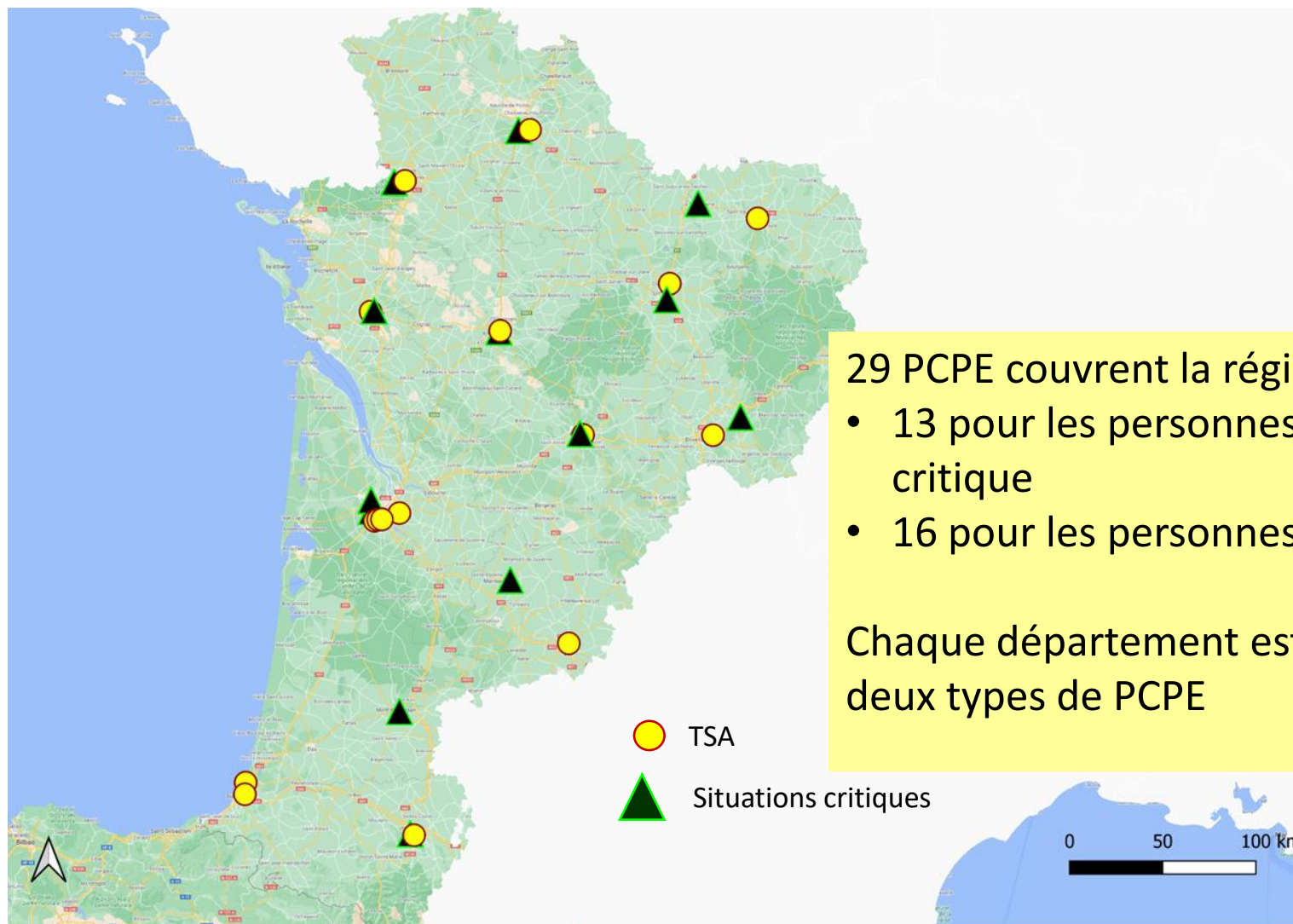
- le rôle joué par les PCPE dans le parcours de personnes en situation de handicap
- leur articulation avec les autres dispositifs médico-sociaux

Ce diagnostic partagé a été construit en deux temps :

- Recueil par questionnaire (retour exhaustif pour la région)
- Echanges dans le cadre de focus-groupes couvrant tous les territoires et réunissant tous les PCPE

Produire un **rapport d'activité harmonisé** coconstruit avec les PCPE.

Les PCPE en Nouvelle-Aquitaine



29 PCPE couvrent la région:

- 13 pour les personnes en situation critique
- 16 pour les personnes avec TSA

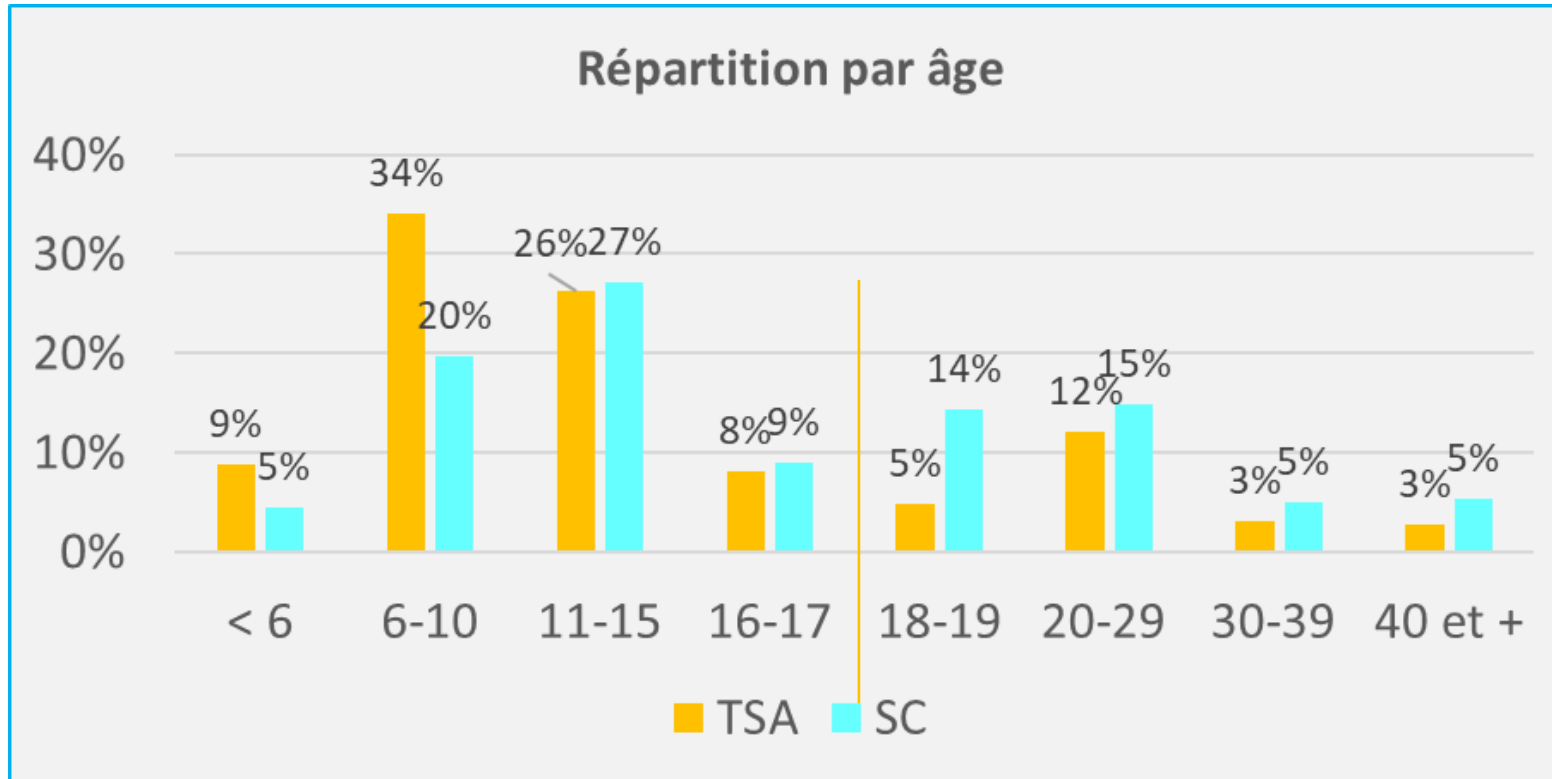
Chaque département est couvert par ces deux types de PCPE



En situation critique

- Des personnes dites « sans solution » c'est-à-dire sans réponse médico-sociale correspondant à leurs besoins,
- Des personnes vivant à domicile, en rupture d'accueil, dans une période de transition entre deux structures.
- Des personnes confrontées à des enjeux d'articulation entre les secteurs d'intervention différents, comme les enfants protégés par les services de protection de l'enfance

Les PCPE en Nouvelle-Aquitaine



780 personnes accompagnées en 2020 (70% PCPE TSA / 30% PCPE SC) - Forte progression en 2021 (+29% sur un échantillon représentant la moitié des PCPE)
75% de sexe masculin
180 personnes en liste d'attente dans les PCPE TSA

Caractéristiques des situations

■ Déficiences

- ✓ **PCPE TSA** : 90% ont un diagnostic TSA, 50% ont des déficiences associées
- ✓ **PCPE SC** : grande diversité des troubles (déficience intellectuelle, troubles du comportement, handicap psychique), + 80% avec déficiences associées

■ Cadre de vie

- ✓ **PCPE TSA** : 98% à domicile
- ✓ **PCPE SC** : 80% à domicile, 13% en établissement, 5% en famille accueil

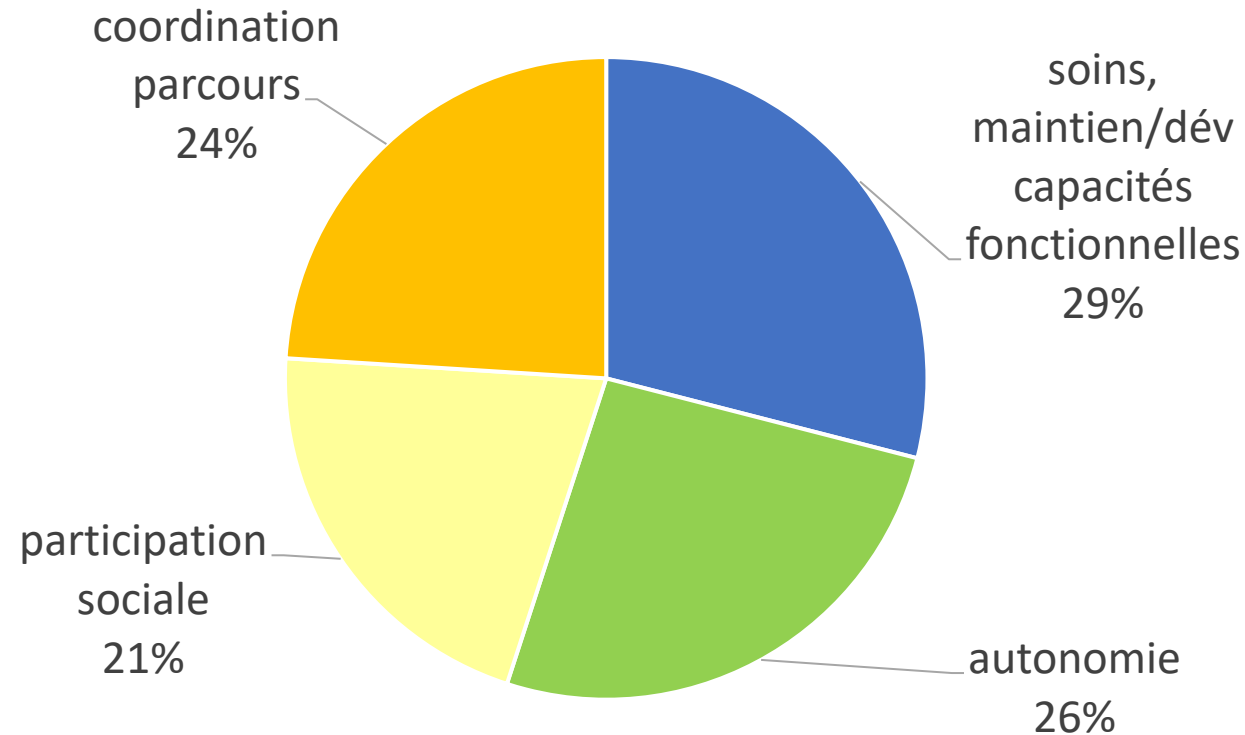
■ Problématiques sociales

- ✓ **PCPE SC** : 40% des enfants/ados avec des mesures de protection (TSA : 4%)

■ Scolarisation des 3-15 ans

- ✓ **PCPE TSA** : 75% en inclusion, 14% déscolarisés
- ✓ **PCPE SC** : 47% en inclusion, 39% déscolarisés

LES PRESTATIONS DÉLIVRÉES



Qui délivrent ces prestations ?

70% PCPE + partenaires, 17% PCPE seuls, 13% partenaires seuls

Où ?

51% à domicile, 17% en ESMS, 7% à l'école, 25% cabinet des libéraux et autres

Le financement des prestations

Dans la moitié des PCPE, les allocations (PCH, compléments de l'AEEH) **ne sont pas suffisantes** pour couvrir les dépenses pour l'ensemble des interventions mises en place.

La réforme des conditions d'attribution de la PCH (avril 2022, applicable en janvier 2023) doit permettre une meilleure prise en compte des troubles psychiques mais aussi de la surdicécité et des besoins de compensation.

Les sorties des PCPE

En 2020, **175 sorties des PCPE** (taux moyen de sortie = 22%).

Durée d'accompagnements :

< 1 an pour 83% pour les PCPE SC contre 42% des PCPE TSA

Des difficultés pour trouver des solutions de sorties, variables selon le type de PCPE, le territoire et les demandes des personnes/familles.

- **Des demandes de places** en ESMS pour enfants (SESSAD, IME) et pour adultes (FAM, FO, SAMSAH) qui ne peuvent être satisfaites
- Difficultés à **passer la main aux libéraux** : éloignement, pas assez professionnels formés aux TSA ou autres troubles, incapacité pour certains d'être en totale autonomie pour des situations complexes
- **Accès aux droits** : Montants AEEH/PCH parfois insuffisants pour financer l'ensemble des interventions en libéral
- **Choix de certaines familles** refusant les accompagnements en établissement et souhaitant la poursuite de la coordination assurée par le PCPE.

Devenir a la sortie

Scolarisation

Accompagnement par le PCPE permet aux élèves en inclusion de s'y maintenir
PCPE TSA : rescolarisation en UE des deux tiers des élèves déscolarisés à l'admission

Accompagnement enfants

Diminution très importante des jeunes ne bénéficiant d'aucun accompagnement.

Pour les enfants passés par les PCPE TSA : réponses ambulatoires majoritaires.

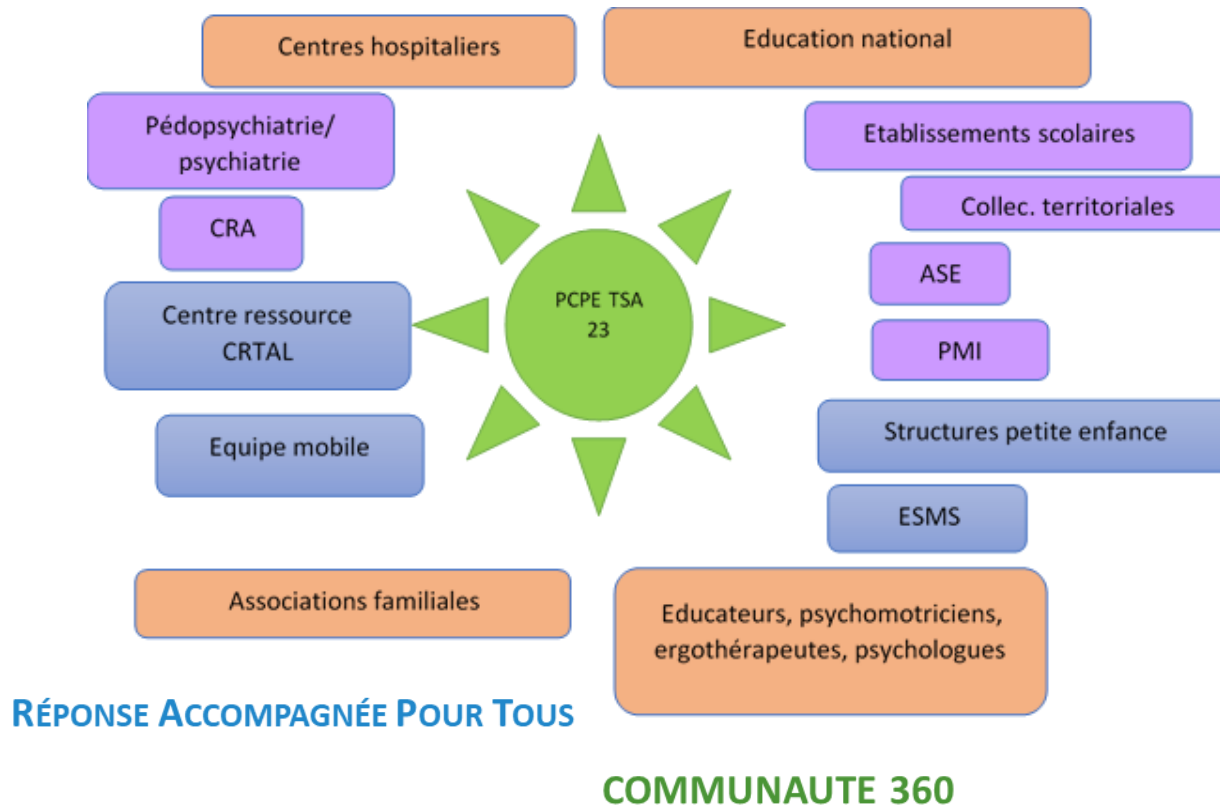
Pour ceux passés par les PCPE SC : réponses en établissement pour les trois quarts d'entre eux

Accompagnement adultes

PCPE SC : diminution nette des personnes sans accompagnement : réponses ambulatoires et en établissement mobilisées à part égale

PCPE TSA : plus de difficultés pour trouver une réponse en adéquation avec les attentes de la personne, la moitié des adultes sans accompagnement

Les dynamiques de coopération sur les territoires



Le partenariat est un enjeu central pour les PCPE. Les possibilités de partenariats sont fortement dépendantes de l'offre sur le territoire, avec des disparités inter et infra départementales importantes

Néanmoins les partenaires sont nombreux

Bilan global

L'étude a mis en évidence la capacité des PCPE :

- à apporter une **amélioration notable de la qualité de vie** des bénéficiaires et de leur famille,
- à s'adapter à la **grande variabilité des situations** et à remobiliser les acteurs.

PCPE **de mieux en mieux repérés** : montée en charge progressive des sollicitations dans un contexte où les délais d'attentes vers les ESMS « traditionnels » sont importants.

Manque d'offre de **professionnels libéraux** sur certains territoires et/ou leur formation insuffisante aux RBPP : frein à la mise en place de certaines prestations, notamment quand les troubles des personnes requièrent des interventions intensives.

Des propositions d'adaptation des PCPE

- Mettre en place un groupe de travail pour **harmoniser les rapports d'activité** et les modalités de comptabilisation des prestations.

Ce travail a été réalisé en 2022 : une trame de rapport d'activité a été produite et sera utilisée en 2023 pour rendre compte de l'activité 2022

Des propositions d'adaptation des PCPE

- Concernant les partenaires libéraux, leur financement, leur formation :
 - ✓ Proposer une charte pour le travail éducatif en PCPE rédigée collectivement, prenant en compte tant la déontologie que les honoraires.
 - ✓ Une régulation est attendue de la part de l'ARS pour poser un cadre financier à ces interventions
 - ✓ Organiser, avec l'appui des PCPE, des sessions de formation à l'attention des libéraux avec les CRA et autres centres de ressources, les PCO-TND, les ERHR etc.
 - ✓ Organiser une supervision des interventions directes des libéraux sous le contrôle des superviseurs intervenant dans les PCPE
 - ✓ Etudier au cas par cas la question du financement des transports des libéraux (frein à leur intervention dans certains territoires)

Des propositions d'adaptation des PCPE

- Concernant les proches aidants
 - ✓ Maintenir la vigilance auprès des proches aidants et des risques d'épuisement et solliciter les interventions nécessaires en fonction des besoins identifiés
 - ✓ Les informer sur les solutions de répit existantes et les droits offerts dans le cadre de la stratégie nationale en faveur des proches aidants
 - ✓ Les inciter à suivre des formations leur étant destinées assurées par le CRA, l'UNAFAM et autres organismes spécialisés

Des propositions d'adaptation des PCPE

- Concernant la sortie du PCPE et le passage de relais
 - ✓ Adopter une règle commune concernant la durée des notifications CDAPH, instaurer le principe de 6 mois maximum renouvelables une ou deux fois (sauf cas particuliers),
 - ✓ Assurer un tuilage après la sorties en accord avec la MDPH pour des cas particuliers afin d'éviter toute rupture de parcours
 - ✓ Mobiliser les DAC pour soutenir et coordonner le passage de relais aux libéraux ainsi que les équipes relais handicaps rares, selon les besoins

Les sorties des PCPE seront facilitées par la création de nouvelles places en SESSAD et SAMSAH, comme par la création d'unités de vie résidentielles pour les adultes en situation très complexes.

Merci de votre attention



Pour télécharger l'étude complète :
voir la plaquette qui vous a été remise à l'entrée